



# Commission de règlement des **litiges** d'Ille-et-Vilaine

## Consommateur, vous avez un différend avec un professionnel...

Avec votre fournisseur d'accès à Internet, votre garagiste, un artisan ou une entreprise pour des travaux mal réalisés, votre fournisseur d'énergie (gaz ou électricité), un commerçant pour une marchandise livrée ne correspondant pas à votre commande...

Aujourd'hui,  
**8 affaires sur 10 se règlent à l'amiable !**



**La CRLC 35 est une instance de conciliation qui favorise le règlement amiable des litiges entre consommateurs et professionnels.**

Elle intervient dans tout le département (le consommateur ou le professionnel doit résider en Ille-et-Vilaine).

**La procédure est simple, rapide et GRATUITE**

Vous souhaitez saisir la Commission :  
Crlc35 48 bd Magenta - 35000 Rennes  
crlc35@mce-info.org - 02 99 30 35 55

